

54 - PRU de Clairs-Soleils - Parc Sircoulon - Aménagement d'une aire de jeux pour jeunes de 8 à 14 ans - Demande de subvention

Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur : Afin de compenser la suppression de deux terrains de jeux (le premier à l'arrière de l'immeuble GBH démolé rue Mirabeau, le second à l'arrière de l'immeuble GBH, dit «la banane», également démolé), le CCH de Clairs-Soleils avait relayé une demande forte des habitants du quartier pour le remplacement de ces équipements ludiques.

Cette aire de jeux permet également de compléter l'offre de loisirs de plein air présente sur le quartier : deux aires de jeux pour enfants de 2 à 8 ans dans le parc Sircoulon et rue de Chalezeule.

Le choix du site, l'ancienne crèche de Sircoulon, dans le parc éponyme, rue Mirabeau, a été étudié en amont avec les services municipaux et le CCH.

L'objectif de l'aménagement est de répondre à la demande sociale en offrant une diversité d'activités ludiques et sportives, en ciblant les adolescents de 8 à 14 ans et en favorisant la mixité filles-garçons (par le biais d'une gamme de jeux à usage mixte, sans se limiter aux jeux de ballons), tout en privilégiant des équipements solides et de qualité pour réduire les coûts d'entretien.

Un avant-projet a été présenté au CCH de Clairs-Soleils le 5 septembre 2012.

Le projet est caractérisé par :

- une plateforme haute accueillant des structures de jeux pluriactivités ou complémentaires, permettant de grimper, escalader, glisser, se balancer... ainsi que du mobilier de convivialité,

- une plateforme basse accueillant un terrain de loisirs sportifs de 12 m x 24 m,

- l'aménagement paysager des abords.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 202 341 € HT, soit 242 000 € TTC. Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 21.823/2128.0096013 CS 34000.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Subvention de l'ANRU, 40 % du montant HT	80 936 €
- Ville de Besançon	121 405 €
- TVA 19,6 %, à charge de la Ville de Besançon	<u>39 659 €</u>
TOTAL	242 000 €

La subvention de l'ANRU est versée au titre des opérations nouvelles financées par le redéploiement des crédits non consommés dans le cadre du PRU. Le dossier a obtenu un accord de principe de la Délégation territoriale de l'ANRU.

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- décider le projet d'aménagement ci-avant proposé et adopter son plan de financement,

- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'ANRU et de tout autre partenaire susceptible de soutenir cette opération.

«Mme Catherine GELIN : Cet aménagement d'une aire de jeux est très bien. Simplement lorsque l'on rénove ou quand on conçoit de nouveaux quartiers, il me semble important de vérifier que les constructeurs puissent également réserver des aires de jeux sur leur terrain autour des immeubles parce qu'il y a une densification des habitations au détriment de ces aires et je pense même que des terrains simplement engazonnés de la taille d'un terrain de foot seraient des poumons pour les quartiers, tant pour le jeu des enfants que pour les activités de plein air. Je voudrais savoir si dans le cadre du PLU on ne pourrait pas avoir des réserves foncières pour obliger les promoteurs à penser à ces aires.

M. LE MAIRE : C'est déjà le cas Madame. Il est clair que dans les programmes d'aménagement on laisse de la place pour les aires de jeux. Maintenant il faut savoir que sur les programmes plus anciens, il y a des aires de jeux qui sont réalisées non par la Ville mais par les offices d'HLM. Françoise, tu veux dire quelque chose là-dessus ?

Mme Françoise PRESSE : Je vais dire la même chose que toi. C'est vrai que nous intervenons sur les espaces publics et que nous incitons les bailleurs à intervenir au pied de leurs immeubles sur les espaces qui leur sont dédiés. Donc là on a une incitation possible. Je suis en pourparlers actuellement avec un certain nombre de bailleurs pour les inciter à faire un peu plus mais notre mission première à nous c'est d'intervenir sur l'espace public et c'est ce que nous faisons par exemple avec ce parc Sircoulon puisqu'il y avait un déficit d'aires de jeux à Clairs-Soleils.

M. LE MAIRE : Je vais vous donner un exemple que Françoise PRESSE connaît bien. A Sircoulon, on avait le choix de construire quelque chose dessus ou de laisser un espace vert. On aurait rapporté quelques dizaines voire centaines, milliers d'euros dans les caisses de la Ville mais on a préféré laisser un espace vert. Il faut que dans l'ensemble des quartiers on laisse des espaces verts, lorsqu'il y a des plans d'aménagement d'ensemble comme rue Viancin où nous avons laissé des espaces verts autour de la combe qui sont spécialement bien aménagés. On ne va pas remettre le débat là-dessus. Dans les PLU non seulement on essaie mais on fait en sorte qu'il y ait de la place pour les espaces verts.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Cette aire de jeux pour les enfants est une bonne chose, on ne peut que s'en féliciter. Par contre effectivement un certain nombre de quartiers subissent de grandes transformations. Je vais revenir sur le quartier de Montrapon et notamment le secteur dans lequel on transfère le Forum.

M. LE MAIRE : Non, non Madame je m'excuse mais on ne reparle pas du Forum. Je peux au niveau du règlement intérieur considérer et je considère que ce soir le sujet du Forum a été épuisé, donc je vous laisse intervenir mais vous restez sur le sujet et vous ne reparlez pas du Forum faute de quoi je vous coupe la parole parce que c'est le règlement. Je crois qu'ici chacun a pu entendre et chacun a pu voir que vous aviez largement la parole. Alors je vous la redonne mais vous restez sur le sujet.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je suis tout à fait sur le sujet, donc ce secteur de Montrapon qui est un secteur avec énormément de familles avec enfants qui se plaignent...

M. LE MAIRE : Le sujet Madame c'est Clairs-Soleils.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : C'est Clairs-Soleils mais justement je me félicitais de la mise en place de cette aire de jeux et je vous disais que justement dans le cadre de la mise en place des aires de jeux il serait intéressant, d'ailleurs une aire de jeux a été mise en place récemment aussi dans le quartier de Velotte, il serait intéressant de s'intéresser un peu plus au quartier de Montrapon où il y a énormément d'enfants, énormément de familles. Je suis désolée de vous le dire, vous savez moi je vis à leur contact, ces familles souvent modestes qui viennent me voir parce que les enfants n'ont pas d'aire de jeux doivent se bagarrer avec les véhicules avec tout ce que cela peut comporter en terme de danger pour les enfants, donc ce que je voulais vous dire c'est que pour une fois il faut aussi penser à ce quartier qui mérite d'avoir une aire de jeux. Là on voit un bétonnage systématique mais une absence totale de prise en compte à la fois des enfants et de leur famille mais également des personnes âgées qui se trouvent à proximité, une aire de jeux qui pourrait être partagée à la fois par des enfants et des seniors. Merci.

M. Michel LOYAT : Je fais la différence entre des questions posées, la question et l'observation de Mme GELIN et puis une stratégie, la stratégie de Mme PEQUIGNOT qui cherche la polémique, qui cherche certainement à faire en sorte que le Conseil soit tiré vers le bas. C'est quand même franchement regrettable et je comprends que des collègues sortent face à cette stratégie. Alors je reviens à la question de Mme GELIN par rapport aux aires de jeux, c'est effectivement une question importante et dans toutes les zones d'aménagement d'ensemble dans le cadre du PLU pour ceux qui l'ont approuvé vous vous en souvenez, il y a ce que l'on appelle des orientations d'aménagement et dans ces orientations d'aménagement, alors selon les cas on a eu des formules un peu différentes mais parmi les formules il y avait une formule du type «un espace conséquent. On ne mettait pas forcément une superficie précise, «un espace conséquent devra être réservé à la fois pour des jeux comme espaces verts» et comme l'aménagement d'ensemble doit être validé par la Ville on était en mesure et dans certains cas ça a fait l'objet d'ailleurs de négociations de dire : attendez là non on a bien mis espace conséquent, ça n'est pas suffisant. J'ai en tête du côté des Montboucons notamment quelques allers-retours pour avoir un espace suffisant. Après l'aménagement pouvait dépendre des secteurs.

Pour les aires de jeux dans les quartiers maintenant, il faut aussi avoir conscience qu'il y a, et c'est assez logique, des demandes assez contradictoires, à la fois la demande d'aire de jeux et puis également une demande de ne pas avoir d'enfants qui jouent, de ne pas avoir encore moins d'adolescents qui jouent et très récemment j'ai été interpellé, c'était au niveau de Grand Besançon Habitat mais c'est souvent au niveau de la Ville, interpellé par des personnes disant : halte là, c'est bruyant, etc. Et concernant l'aire de Sircoulon, je suis bien dans le sujet, ça a pris un certain temps notamment parce qu'il y a eu une concertation très longue exemplaire avec le CCH mais là Frédéric ALLEMANN pourrait plus en parler, il l'a vraiment menée avec d'autres, il y avait plusieurs sites possibles et des propositions. Cela a été vraiment étudié avec des habitants, avec des riverains et là les riverains, je les comprends d'ailleurs, demandent certaines garanties. Donc c'est une question délicate mais en tout cas le besoin d'aires de jeux bien entendu est là, alors après il faut lier aussi, il y a des complémentarités à instaurer, il y a des aires de jeux qui sont plutôt pour les très jeunes, d'autres pour les adolescents, ça ne présente pas les mêmes caractéristiques. Je ne répondrai pas à Mme PEQUIGNOT, j'ai dit ce que je pensais de son intervention.

Mme Catherine GELIN : Concernant ces aires de jeux, je veux dire à M. LOYAT de les mettre à profit d'une tranche d'âge, les petits, les moyens, les grands, il semblerait qu'à Sircoulon certains aient déjà remarqué que les papas jouaient facilement avec les plus petits et ce qui est intéressant c'est de faire en sorte que le jeu soit partagé entre les adultes, les enfants et les adolescents et que ce ne soit pas seulement des zones contraintes pour de la baby-gym.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Je connais bien l'emplacement de cette aire de jeux. Elle sera très bien située, il n'y a pas tellement de voisinage, en plus elle est à proximité du passage et je trouve que c'est bien parce que des jeunes qu'on laisse, on a besoin quand même d'avoir la sécurité et de pouvoir jeter un œil, de n'être pas trop loin, elle est très bien placée.

M. LE MAIRE : Merci. Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Non Madame vous êtes intervenue maintenant le sujet est épuisé. Quels sont ceux qui sont contre ce rapport, qu'ils lèvent la main. Il n'y en a pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.